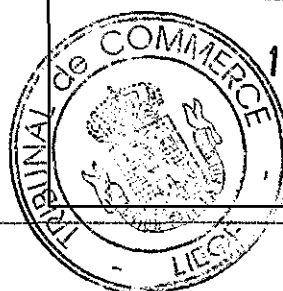


**Copie qui sera publiée aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réserve
Au
Moniteur
belge



18052588



Déposé au greffe du
Tribunal de commerce de Liège
Division Verviers

15 MARS 2018

P.O. Le greffier,

Greffé

N° d'entreprise : 0466.047.386

Dénomination

(en entier) : **ARLY**

(en abrégé) : *

Forme juridique : société anonyme

Adresse complète du siège : rue François Michoel, 228 à 4845 Jalhay (Sart-lez-Spa)

Objet de l'acte : modification de la dénomination et de l'objet social – nomination

Du procès-verbal dressé par Maître Didier NELLESSEN, Notaire associé à Huy, de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société Anonyme « ARLY », ayant son siège social à 4845 Jalhay, rue François Michoel, 228, inscrite au RPM de Liège – division Verviers sous le numéro 0466.047.386. du vingt-deux février deux mil dix-huit, il apparaît que les actionnaires ont adopté à l'unanimité les résolutions suivantes, savoir:

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée décide de modifier la dénomination sociale en « MY PLACE REAL ESTATE ».

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée décide de modifier le premier paragraphe de l'article 1 des statuts, lequel paragraphe sera libellé comme suit :

« La dénomination particulière est « MY PLACE REAL ESTATE », société anonyme.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée décide de nommer pour une durée de six ans à dater des présentes en qualité d'administrateurs de la société :

- Monsieur CORMAN Nicolas, domicilié à 4845 Jalhay, Rue François Michoel 228, qui accepte ledit mandat ;
- Madame CORMAN Nathalie, domiciliée à 4837 Baelen, Rue Braun 2, qui accepte ledit mandat.

QUATRIEME RESOLUTION

Les actionnaires, pour en avoir pris connaissance avant la présente assemblée, dispensent Monsieur le Président de donner lecture du rapport du Conseil d'Administration justifiant la modification de l'objet social dont question ci-après, rapport auquel est joint un état résumant la situation active et passive de la société arrêtée au trente et un décembre deux mil dix-sept, soit moins de trois mois avant la signature des présentes.

L'assemblée approuve le contenu de ces différents documents.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée décide d'ajouter à l'objet social toutes les activités relatives au domaine immobilier au sens large.

SIXIEME RESOLUTION

Après avoir été informé de la nécessité d'obtenir, pour certaines activités, les accès légaux pour pouvoir les pratiquer, l'assemblée décide de modifier l'article 3 des statuts en supprimant le texte du deuxième tiret pour le remplacer par le texte suivant, savoir :

« - toutes activités ayant trait au domaine immobilier au sens large pour son compte propre ou pour compte de tiers, en ce compris et notamment :

- a) l'activité d'administrateur de biens assurant, soit la gestion et l'exploitation de biens immobiliers ou de droits immobiliers, soit la fonction de syndic de biens immobiliers en copropriété ;
- b) la constitution et la valorisation d'un patrimoine immobilier, tant en immeubles qu'en droits réels immobiliers, notamment l'achat, la vente, l'échange, la négociation, la transaction, la gestion, le leasing, la location ou sous location, meublée ou non, tant en qualité de bailleur que de locataire, le lotissement, l'expertise, la revente, le courtage, la promotion, de tous biens immobiliers en général de quelque nature, situés en Belgique ou à l'étranger ;
- c) la surveillance, la vérification et l'assistance dans toutes opérations immobilière ;
- d) l'exploitation d'une agence immobilière et/ou d'un bureau d'expert-conseil en valeur immobilières, et le courtage immobilier en général sous quelque forme que ce soit ;
- e) l'expertise immobilière. »

SEPTIEME RESOLUTION

L'assemblée décide de conférer au Conseil d'Administration tous pouvoirs pour l'exécution des résolutions qui précèdent et notamment la coordination des statuts.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 28/03/2018 - Annexes du Moniteur belge

CONSEIL D'ADMINISTRATION

A l'instant, en dehors de toute convocation, s'est réuni volontairement le Conseil d'Administration de la société, savoir :

- Monsieur CORMAN Nicolas, précité,
- Madame CORMAN Nathalie, précitée,

Lesquels ont décidé à l'unanimité d'appeler à la fonction d'administrateur-délégué à la gestion journalière pour une durée de six ans à dater des présentes :

- Monsieur CORMAN Nicolas domicilié à 4845 Jalhay, Rue François Michoel 228 qui accepte expressément ledit mandat.

Déposés en même temps :

- expédition conforme (avant enregistrement aux seules fins de publication aux annexes du Moniteur belge) du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire dont question ci-avant ;
- le rapport du Conseil d'Administration ainsi que l'état résumant la situation active et passive de la société ;
- les statuts coordonnés.

Maître Didier NELLESSEN,
Notaire à Huy.